

206C0301
FR0000066839-FS148

15 février 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>CGBI (Eurolist)</p>

Par courrier du 15 février 2006, reçu le jour même, la société de droit belge Prado Finance SA (205 Avenue Brugmann, Bruxelles (1050), Belgique), contrôlée par M. Patrice Pierron, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 février 2006, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CGBI et ne plus détenir aucun titre CGBI.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions CGBI détenues par le déclarant à l'offre publique d'échange initiée par la société Team Partners Group visant les actions CGBI¹.

¹ Cf. la note d'information ayant reçu le visa de l'AMF n°05-853 en date du 13 décembre 2005 et le résultat définitif de l'offre publié le 2 février 2006 (cf. D&I 206C0220 du 2 février 2006).